

18 sep 2018 -16:37

## Contrôle routier Benelux : 15% des véhicules contrôlés en infraction

Les services d'inspection des pays du Benelux ont effectué des contrôles simultanés du transport routier.

Les contrôleurs du Service Public Fédéral belge Mobilité et Transports et l'inspection néerlandaise de l'Environnement et du Transport (ILT) ont contrôlé ensemble des camions et autocars en Belgique (parking du parc d'attractions Walibi à Wavre et le parking de la E40 à Wetteren), aux Pays-Bas (parking du parc d'attractions 'De Efteling' à Hilvarenbeek, et sur l'A2 à Utrecht). Des collègues contrôleurs luxembourgeois (Administrations des douanes et accises) étaient également présents en tant qu'observateurs sur le site de contrôle à Wavre et des contrôleurs du Service Public Fédéral belge Mobilité et Transports ont participé à l'action aux Pays-bas. Ces contrôles ont pour but de renforcer la sécurité sur les routes et de créer des conditions équitables pour les pays. En partageant les connaissances et les bonnes pratiques, les pays parviennent à une plus grande uniformité de la surveillance des routes.

Lors des inspections, des camions et des autocars en Belgique et seulement des autocars aux Pays-Bas, ont été contrôlés de manière ciblée sur le plan de la fraude et de la manipulation du tachygraphe, du respect des temps de conduite et de repos et des documents de bord. Les inspecteurs ont contrôlé 50 véhicules dans le Benelux (20 en Belgique et 30 aux Pays-Bas) dont 8 étaient en infraction (3 BE + 5 NL).

### Coopération Benelux et sécurité

Ce contrôle commun était organisé dans le cadre du Traité Benelux de Liège signé par les trois pays en octobre 2014. Ce traité est axé sur une coopération plus poussée entre les pays du Benelux en matière de contrôle et d'application de la réglementation de l'UE concernant le transport routier et sur une harmonisation plus poussée de la réglementation. Grâce à ce traité, les inspecteurs belges, néerlandais et luxembourgeois peuvent mener efficacement des contrôles conjoints sur les camions et les autobus dans le Benelux. Cette coopération aboutit à une surveillance uniformisée du transport routier et génère des économies, une concurrence loyale entre les transporteurs et des conditions de travail correctes pour les chauffeurs. Ceci permettra également d'augmenter la sécurité routière. Les trois pays partenaires jouent ainsi un rôle de précurseur au sein de l'Union européenne.

SPF Mobilité et Transports  
City Atrium  
Rue du Progrès 56  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 31 11  
<http://www.mobilit.belgium.be>

Charlotte Van den Branden de Reeth  
Porte-parole  
+32 474 41 37 47  
[presse@mobilit.fgov.be](mailto:presse@mobilit.fgov.be)